

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 avril 2017 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : MM. CHAPTARD Michel (procuration à Mme Lobjois), ROSSIGNOL Alexis (procuration à M. Manuby), FERREIRA Raquel (procuration à Mme Mège), MAZERON Laurent (procuration à Mme Courtadon), BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires financières : Comptes administratifs et comptes de gestion 2016 – budget 2017
- Travaux
- Assainissement
- SIEG
- Affaires foncières
- Subventions
- Questions diverses

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 28 février 2017 est lu par Mme Isabelle Mège et approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote.

AFFAIRES FINANCIERES :

Comptes administratifs 2016 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle MEGE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ci-dessous,
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Le Conseil Municipal a voté avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote.

BUDGET COMMUNAL :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	1 333 022.68	1 739 762.44	497 650.50	518 975.59
Résultats de clôture		406 739.76		21 325.09

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2017 :

- en fonctionnement : 362 522.85 €
- en investissement : 44 216.91 €

ATELIER-RELAIS :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	1 593.54	1 593.54	8 771.46	8 771.46
Résultats de clôture	0	0	0	0

LOTISSEMENT COMMUNAL

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	147 541.42	147 541.42	243 112.12	95 570.70
Résultats de clôture		0	- 147 541.42	

ASSAINISSEMENT

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX CUMULES	38 719.45	64 271.16	235 414.15	409 704.60
RESULTATS DEFINITIFS		25 551.71		174 290.45

L'excédent sera repris sur le budget primitif 2017 :

- en fonctionnement : 0 €
- en investissement : 25 551.71 €

Affectation des résultats de l'exercice 2016 :

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats 2016 avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote :

BUDGET COMMUNAL

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER		
	• Résultat de l'exercice	93 588.66
	• Résultat antérieur	313 151.10
	TOTAL A AFFECTER	406 739.76
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016		
	• Solde d'exécution de l'exercice	- 106 499.38
	• Solde d'exécution cumulé	21 325.09

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2016		
	• Dépenses d'investissement	196 700,00
	• Recettes d'investissement	131 158,00
SOLDE		- 65 542,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016		44 216,91

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	44 216,91
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	362 522,85

ASSAINISSEMENT

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER		
	• Résultat de l'exercice	25 551,71
	• Résultat antérieur	0
TOTAL A AFFECTER		
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016		
	• Solde d'exécution de l'exercice	30 426,58
	• Solde d'exécution cumulé	174 290,45
RESTES A RÉALISER AU 31/12/2016		
	• Dépenses d'investissement	300 000,00
	• Recettes d'investissement	70 000,00
SOLDE		- 230 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016		55 709,55

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	25 551,71
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	0
• Reste sur excédent d'exploitation à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	0

Comptes de gestion 2016 :

Le Conseil Municipal a voté avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, pour l'approbation des comptes de gestion 2016.

Budget communal 2017 :

M. le Maire présente le budget primitif 2017 et les prévisions d'investissement. Il remercie les élus de la majorité pour l'exécution du budget qui témoigne d'une gestion saine et efficace et il félicite également les services administratifs pour leur implication. L'excédent de fonctionnement 2016 sera repris sur le budget primitif 2017 en fonctionnement pour 362 522 €. Les chiffres de la DGF n'ont pas encore été publiés. Le budget 2017 s'équilibrera à 1 765 438 € en recettes et dépenses.

Les dépenses d'investissements prévues pour 2017 sont les honoraires pour l'élaboration du PLU et diverses acquisitions de terrain pour 22 000 €, les travaux du stade et du Foyer rural, des ADAP des bâtiments pour 303 824 €, les travaux de réfections de trottoirs et chemins et amélioration du cadre de vie pour 43 000 €, de l'éclairage public pour 47 000 €, de l'acquisition de matériel, véhicules, ordinateurs, poteaux Incendie pour 51 000 €, et des opérations financières pour 218 500 € pour un montant total de 685 324 €. Les recettes d'investissement sont évaluées à 530 324 € et un emprunt de 155 000 € sera nécessaire.

M. le Maire demande le vote du conseil pour le budget 2017 : approbation avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mmes Lonchambon et Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote.

Budgets annexes 2017 :

Assainissement : Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 55 000 € et pour l'investissement à 464 295 €.

Lotissement Les Frênes : Le déficit de 31 445 € sera couvert par le budget communal.

Atelier-relais : Le budget est excédentaire de 456 €.

M. le Maire demande le vote du conseil pour le budget 2017 : approbation avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mmes Lonchambon et Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote.

Vote des taux des 3 taxes pour 2017 :

Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, de ne pas pratiquer d'augmentation des taux communaux pour 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 8,31 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,99 % .

Plan ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes a adopté un « Plan pour la ruralité » avec différentes mesures pour soutenir les projets d'investissement des communes rurales. A ce titre, une demande de subvention sera déposée pour un projet de travaux à l'école maternelle : réfection de la toiture, des menuiseries extérieures...Des devis ont été demandés à des entreprises.

Le Conseil Municipal, décide avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote :

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du « Plan ruralité » pour le projet de réfection de l'école maternelle,
- d'autoriser le Maire à viser tous les documents relatifs à ce dossier.

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :

A compter du 1^{er} janvier 2017 s'applique une revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux. Le montant des indemnités est appliqué en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, décide le maintien de l'indemnité de fonctions comme suit :

- Maire : à 38 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,
- Adjoints : à 12,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Pour rappel, depuis le 31 mars 2014 et suite aux élections municipales, les élus de la majorité avaient fait le choix de baisser le taux pour l'indemnité du Maire de 43 % à 38 % de l'indice brut et de 16,5 % à 12,5 % pour les indemnités des adjoints.

Taxes Intercommunalité :

Concernant le budget de la Communauté de communes, les taux seront augmentés avec un lissage de tous les taux sur 3 ans afin de réaliser une harmonisation des différentes communautés à moyen terme.

TRAVAUX :

- **Stade** : Les marchés sont signés, le début des travaux prévu pour fin mars/début avril est reporté courant mai.
- **Foyer rural** : Une visite de fin de travaux a eu lieu avec l'architecte. L'entreprise Bourdouloux rectifiera les rampes. La commission de sécurité sera sollicitée pour validation.
- **ADAP** : Les travaux pour la mise en conformité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Mairie, de la Maison des Jeunes et du cimetière sont programmés pour 2017. Une première visite s'est déroulée en compagnie de l'architecte retenu M. Cristina. Un planning des travaux ainsi qu'un estimatif financier sont en préparation. Une réflexion devra être menée pour l'accessibilité de la Mairie et l'emplacement parking « mobilité réduite » pour La Poste.

ASSAINISSEMENT :

- **Avenant n° 1 au marché de travaux** : Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de l'entreprise BESANCON, pour des ajustements de quantités, d'un montant de 7 254 € HT, portant le marché total à 393 927,98 € HT, soit 472 713.58 € TTC.
- **Actualisation de la carte de zonage d'assainissement et mesures de l'impact des travaux réalisés par le Cabinet C²EA** : Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, d'approuver les devis du Cabinet C2EA et d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour :
 - Mesures sur le réseau d'assainissement pour estimer l'impact des travaux réalisés en 2015 et 2016 concernant les eaux usées en amont et aval de la lagune : 4 970 € HT.
 - Actualisation de la carte de zonage d'assainissement en cohérence avec le futur PLU et avec le plan des réseaux d'assainissement collectif : 5 220 € HT.
- **Projet de future station d'épuration et Inventaire de la faune et la flore** : Accord est donné par le conseil Municipal avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, pour réaliser un inventaire succinct de la faune et la flore, consistant en une prestation pouvant uniquement être réalisée d'avril à septembre. Le Cabinet ECOTOPES est retenu avec un devis total de 6 375 € HT, se décomposant comme suit :
 - Tranche ferme : établissement de l'inventaire 3 325 € HT
 - Tranche conditionnelle 1 : poursuite inventaire 1 550 € HT
 - Tranche conditionnelle 2 : accompagnement mesures 1 500 € HT

SIEG :

- Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, d'approuver les avant-projets de travaux d'éclairage public présentés par le Maire et de demander l'inscription de ces travaux au S.I.E.G. :
 - 1/ Impasse des Bouchaux et modification câblage Place du Marché : 2 000.18 € HT
 - 2/ Mise en conformité du camping tranche 1 (mise en sécurité) : 3 100.18 € HT
 - 3/ Coffret – Prise secteur complexe sportif : 1 550.00 € HT

Travaux à Tournobert : Des travaux d'enfouissement des réseaux EP sont prévus et seront prochainement finalisés par le SIEG.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles :

- AY 125 de 468 m² comprenant une habitation mitoyenne et AY 184 (partie garage), vendues par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER SOCIAL au profit de M. Dimitri CHIRENT pour un prix de vente fixé à 75 600 €.
- AV 56 comprenant une habitation vendue par Mme Jeannine RONZEL veuve AUGHEARD au profit de Mme Maria de Lurdes RIBEIRO DA COSTA pour un prix de vente fixé à 50 000 €.

Lotissement communal Les Frênes et acquisition amiable de l'immeuble AV 206 :

Le Maire évoque le lotissement communal « Les Frênes » dans le bourg, pour lequel plusieurs promesses de vente ont été signées. La parcelle AV n° 206 est contiguë et peut constituer une réserve foncière pour une éventuelle extension.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, autorise l'Etablissement Public Foncier-SMAF à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AV n° 206 d'une superficie de 1 135 m², comprenant du terrain et une dépendance, appartenant à Mme SAHUT Martine. Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le Service des Domaines.

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, d'attribuer les subventions suivantes :

- C.O.S. du personnel (Fonctionnement)	5 995 €
- Coopérative école maternelle (Voyage mai 2017)	800 €
- Comité des Fêtes des Ancizes-Comps(Organisation fête)	3 000 €
- Prévention Routière	170 €
- Prix de la Résistance	100 €
- Union musicale (exceptionnelle pour les 80 ans de l'association)	500 €
- Comité de Jumelage	1 500 €
- Masters des Volcans pêche sportive (exceptionnelle)	150 €
	<u>12 215 €</u>

Commune d'Olloix :

Le maire d'Olloix a envoyé une lettre de remerciements pour l'effort de solidarité des communes envers la mairie d'Olloix suite à un litige auquel elle devait faire face.

Pour rappel, le Conseil Municipal lors de la séance du 31 janvier 2017 avait décidé de verser la somme de 500 € par solidarité. La mairie d'Olloix déclare ne plus avoir besoin de cette somme et procédera au remboursement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Véhicule des assurances GROUPAMA : présent le mercredi après-midi sur la Place du Foyer rural.
- Société CHIMIREC s'installe sur la zone artisanale de Queuille
- Cérémonies de naturalisation à la Préfecture : M. le Maire a assisté à cette cérémonie concernant des familles de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.